

Organisation des sorties adultes

Les lieux de grimpe ne sont que des propositions et peuvent évoluer en fonction de la disponibilité des hébergements, mais vous pouvez d'ores et déjà réserver vos dates.

Une sortie est organisée par un adhérent du GERC. Pour des raisons de sécurité et de convivialité, le GERC limite généralement le nombre de participant à 25 adhérents maximum par sortie.

Exception faite des sorties ouvertes aux débutants, les sorties proposées par le club ne sont pas encadrées, les membres participant à ces sorties doivent donc être autonomes en falaise (voir ci-dessous) et évaluer s'ils sont aptes à participer en fonction des caractéristiques fournies par l'organisateur (type de voies (couenne/grande voie, cotations minimales, ...).

Rôle de l'organisateur

Il informe le comité directeur des projets de sorties. Il fixe le planning et l'envoie au responsable de communication pour diffusion sur le site du GERC (<https://gerc.fr/sorties>) et tout autre moyen nécessaire.

Il gère toutes les inscriptions et informations tels que le lieu, date, le type d'hébergement, le niveau d'escalade requis.

Avec l'aide des membres du comité directeur, il s'assure que :

- les arrhes ont été versées par chacun des participants,
- tous les participants sont adhérents (dérogation possible pour accueillir des membres d'autres clubs) et licenciés à la FFME,
- les participants sont autonomes concernant les techniques de sécurités falaise => si ce n'est pas le cas, les participants doivent se rapprocher des encadrants du cours adultes débutants qui proposeront des ateliers de formation ou de révision de ces techniques avant les sorties.

Il recherche un lieu d'hébergement (gîte ou camping), il réserve les moyens de transports (perso ou location). Si nécessaire, il récupère le matériel de camping et organise la répartition des tentes personnelles. Il s'occupe de l'organisation des repas, des achats de nourriture et des topos.

Si nécessaire, il demande à emprunter le matériel d'escalade au responsable matériel du club et, après la sortie, le remet dès que possible au responsable matériel pour que celui-ci puisse le contrôler. L'organisateur lui signale tout dégât constaté ou tout événement susceptible d'avoir altéré ce matériel.

Il gère la récupération et le retour des véhicules de location.

A la fin de chaque sortie et avant séparation de chacun, il fait les comptes sur le tableau disponible auprès du trésorier et collecte les chèques du coût de la sortie pour les lui remettre au retour. Il doit rapporter le matériel d'escalade pour le lundi (cours des jeunes) si le matériel d'encadrement a été utilisé.

Répartition du coût de la sortie

Le coût total de la sortie prend en compte le coût de l'hébergement, du transport, de la nourriture et des autres frais liés à cette sortie acceptés par le trésorier. Toutes les dépenses doivent être justifiées par des factures.

Le GERC prend en charge un pourcentage du coût total des sorties proposées au calendrier du club. Le reste du coût est divisé par le nombre de participants (organisateur inclus).

En compensation de la charge du travail effectué pour l'organisation, la part de l'organisateur est :

- soit prise en charge par le club pour les sorties avec moins de 15 participants hors organisateur,
- soit répartie entre les participants pour les sorties avec plus de 15 participants hors organisateur.

Néanmoins si l'organisateur répartit cette charge de travail entre les participants, il peut décider de ne bénéficier que partiellement ou pas du tout de ce financement.

Les sorties ouvertes aux débutants sont encadrées :

- soit par des prestataires dont le coût est réparti entre les débutants,
- soit par des grimpeurs bénévoles choisis sur la base du volontariat par l'organisateur et le comité directeur en fonction du niveau et du nombre de débutants à encadrer. Dans ce cas, en compensation du temps consacré à l'encadrement, ils bénéficient d'une réduction du coût qui leur est demandé. La compensation du montant de cette réduction est répartie entre les débutants.

Des grimpeurs autonomes peuvent également participer à ces sorties. Ils devront payer le coût évoqué au paragraphe précédent (coût total divisé par le nombre de participant hors organisateur + part de l'organisateur si plus de 15 participants).

Si une voiture personnelle est utilisée pour le transport de 4 personnes et/ou de matériel, le propriétaire perçoit une indemnité kilométrique pour les trajets effectués à l'aller, pendant la sortie et/ou au retour. Ce montant est une indemnité forfaitaire compensant le coût du carburant, des éventuels péages de l'autoroute et de l'usure du véhicule.

Le pourcentage du coût total pris en charge par le club, le pourcentage de réduction accordée aux encadrants bénévoles des sorties ouvertes aux débutants et le montant de l'indemnité kilométrique sont fixés chaque année par le comité directeur en fonction du budget prévisionnel décidé en AG.

Autonomie en falaise

L'autonomie en falaise est évaluée par les encadrants et/ou l'organisateur de la sortie en se basant sur le module sécurité des passeports FFME :

- Passeport « Bleu » pour les sorties sur site d'une longueur,
- Passeport « Bleu + Grands espaces » pour les sorties sur site de plusieurs longueurs.

Cela signifie, entre autres :

- Savoir lire un topo et préparer le matériel nécessaire
- Savoir poser une moulinette
- Savoir faire une manip de réchappe
- Savoir faire un relais
- Savoir descendre en rappel

Contact

En tant que responsable des sorties, Christian Peltier se tient à disposition de chacun pour toutes informations complémentaires ou une aide à l'organisation.